

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 9 (1873)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

SAINT-IMIER.



15 JUIN 1873

9^e année.

N° 12.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Nécrologie scolaire de la Suisse. — Ecole professionnelle de dessin à Neuchâtel. — Correspondance de France. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Poésie.

Nécrologie scolaire de la Suisse, pendant les derniers mois de l'année 1872
et les six premiers mois de l'année 1873.

La fin de l'année dernière a été fatale au Corps enseignant genevois et lui a enlevé deux de ses plus grandes illustrations M. Merle d'Aubigné et M. David Munier.

M. MERLE D'AUBIGNÉ, célèbre dans le monde religieux comme théologien et l'un des chefs de l'Eglise libre, ne l'est pas moins dans le monde littéraire comme l'historien le plus éloquent qu'ait trouvé la Réformation (1835-1847). Alors même qu'on ne partage pas les vues de l'auteur et qu'on ait parfois de justes raisons de se défier de ses appréciations un peu trop enthousiastes à l'endroit des Réformateurs, il est impossible de ne pas être captivé, entraîné et ému à la lecture des belles pages où l'auteur trace un tableau si coloré et si palpitant d'intérêt

des diverses péripéties de la lutte religieuse et de la vie intime des principaux auteurs de ce drame extraordinaire.

Les ouvrages de Merle d'Aubigné ont joui et jouissent encore d'un immense succès en Angleterre, aux Etats-Unis. Il était né en 1794, et était ainsi arrivé à l'âge de près de 80 ans.

M. DAVID MUNIER, professeur à l'Académie depuis 1826, et inspecteur de cette école supérieure, réunissait les qualités du penseur, de l'orateur, du philosophe à celles de l'homme aimable et spirituel en société. Il avait beaucoup vécu avec Pierre Dumont l'un des collaborateurs de Mirabeau et le traducteur de Bentham. Ses relations avec Capo d'Istria le jetèrent dans le mouvement qui se forma en Europe en faveur de l'indépendance hellénique, de 1821 à 1828. Quoiqu'il appartint aux hommes du passé par ses opinions, Munier se ralliait à tout ce qui se faisait de bon et d'utile dans le présent et ne fut pas l'un des derniers à revendiquer les droits de la Suisse romande dans la question de l'Université fédérale (¹).

Le 16 décembre a vu s'éteindre une des plus belles intelligences de la Suisse catholique, le Père GALL MORELL, religieux bénédictin au cloître d'Einsiedlen. Né à Wyl, dans le canton de St-Gall, en 1803, et moine depuis 1819, Gall Morell s'était fait un nom dans la science et les lettres allemandes, par ses ouvrages historiques, poétiques, etc. Il était aussi excellent professeur et un bibliothécaire fort capable. Le P. Gall appartenait au parti dominant dans son église, et se prononçait dès 1845 en faveur des Jésuites dans une correspondance particulière qu'il entretenait avec l'auteur de cette notice.

L'enseignement secondaire de l'Argovie subissait à la même époque une perte sensible par la mort de M. SCHIBLER d'Aarau dont la *Schweizerische Schulzeitung* rédigée par M. Meyer de Frauenfeld résumait l'existence utile dans son n° du 22 décembre. C'est grâce à la protection d'un pasteur, M. Cartier, que M. Schibler avait pu faire des études complètes à Soleure, puis à l'université de Göttingue. Son étude favorite était la chimie, dans laquelle il se distingua tellement que le savant Bolley le désigna pour son remplaçant lorsqu'il quitta l'Ecole cantonale d'Aarau pour aller occuper la chaire de chimie à l'école polytechnique, en 1855, à la fondation de cette école. Schibler possédait un grand talent pour l'enseignement et se montrait pour ses élèves un ami véritable.

Ce même mois de décembre 1872 voyait tomber dans le canton de Berne un vétéran de l'enseignement primaire et secondaire, JEAN RYSER, dont le *Bernerschulblatt* du 8 février a publié

(¹) Il faisait partie de la Commission des quinze établie à cette occasion.

une nécrologie pleine de vie et de sentiment. Ryser était déjà marié et père de famille, lorsqu'il se voua à l'enseignement et alla faire son cours normal à Munchenbuchsee sous la direction de Grunholzer. Mais Ryser était *instituteur né* et demeura un type d'instituteur populaire. En 1855, il passa de l'Ecole primaire de Madiswyl à l'école secondaire de Kleindietwyl. Ryser était non-seulement instituteur très-capable, mais un cœur excellent.

C'est dans ce même mois de décembre 1872, si fatal aux hommes d'école, que le corps enseignant vaudois suivait à sa dernière demeure l'ancien directeur des Ecoles normales, M. Henri Guillet, de Lausanne, sur la carrière duquel une longue et très-intéressante nécrologie, due à la plume de M. Frédéric Maillard et publiée dans le n° 2 de l'*Educateur* de cette année (page 23), nous dispense de revenir en ce moment.

L'année 1873 a moissonné plus fortement encore dans le champ de l'éducation et des études. Le 25 février dernier, Aarau perdait un de ses ornements intellectuels dans la personne de M. HENRI KURZ, ancien professeur à l'Ecole cantonale et bibliothécaire actuel. M. Kurz avait acquis une grande notoriété en Suisse et en Allemagne par ses livres sur la littérature allemande et, en particulier, par son remarquable ouvrage sur l'histoire de cette littérature. M. Kurz était arrivé à l'âge de 67 ans.

Le canton de Soleure et le diocèse de Bâle ont vu disparaître un prêtre très-instruit et un citoyen utile dans le chanoine HANGGI, ancien professeur et bibliothécaire cantonal. Comme le père Gall Morell, M. Hanggi était ultramontain et l'un des rédacteurs de la *Kirchen-Zeitung*. Cela n'a pas empêché les journaux du bord opposé de rendre pleine justice à sa science, à ses qualités morales et à sa charité envers les pauvres.

L'enseignement supérieur du canton de Berne déjà passablement éprouvé pendant les années précédentes, par la mort de M. GELPK, professeur de théologie et auteur d'une très-savante histoire de l'Eglise en Suisse, et dans un autre domaine, par celle de M. MUNCK, l'une des sommités de la Faculté de médecine, a vu s'éteindre successivement deux lumières considérables en M. WALTHER MUNZINGER, professeur de Droit, et PABST, recteur de l'Ecole Cantonale.

Le premier distingué comme penseur et philosophe juridique, ne l'était pas moins par son excellent cœur et ses qualités morales. Il s'était jeté avec l'ardeur d'une conviction profonde dans le mouvement de résistance q'e provoqua et provoque encore en pays catholique la proclamation du Syllabus et de l'Infaillibilité. Dans les assemblées catholiques à Soleure et à Munich, il prononça des discours remarquables. Quoique pro-

fesseur à l'Université de Berne, M. Munzinger était Soleurois d'origine et appartenait à la famille bien connue du Conseiller fédéral de ce nom, l'un des pères de la Constitution de 1848. Le pacha égyptien et célèbre voyageur Werner Munzinger est le frère du professeur dont la Suisse déplore la fin prématurée.

M. Charles PABST était allemand d'origine. Il était né à Elberfeld en 1810 et avait fait ses études supérieures à l'Université de Breslau. Mais un séjour de 40 ans et la pratique de l'enseignement public, non moins que son noble dévouement à la chose publique, l'avaient naturalisé suisse. M. Pabst était un philologue ou du moins un germaniste de beaucoup de talent. Dans le champ de la littérature pédagogique, il s'est fait connaître par plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons sa traduction du traité du P. Girard sur la *Langue Maternelle, et son Vétéran de Hofwyl*, qui est la biographie de Théodore Muller, le meilleur professeur qu'ait eu la célèbre institution. Pabst se signalait par la vivacité de son esprit et une grande richesse d'idées, unies à un cœur généreux.

A Fribourg, les amis de l'instruction publique ont donné une larme de regret à un homme qui s'était montré très-actif dans le champ de l'école comme instituteur primaire d'abord et ensuite pendant la période radicale (de 1847 à 1857) comme inspecteur des écoles des trois districts de la Sarine, de la Singe et du Lac.

M. SCHERLY n'était pas fribourgeois d'origine. Né à Zell au canton de Lucerne, le 24 décembre 1821, il avait suivi l'école normale du vénérable Rietschi, l'ami du P. Girard; puis à la réaction ultramontaine de 1841, il eut l'heureuse idée d'aller à Yverdon se former à l'enseignement des sourds-muets, et c'est de là qu'il alla s'établir à Fribourg, où une école de ce genre était en train de se former. M. Scherly fut en effet chargé de la direction de cette classe intéressante qui a été supprimée depuis quelques années, nous ne savons pour quel motif. Après sa retraite de l'administration scolaire, M. Scherly continuait à s'intéresser aux progrès de l'instruction, en se faisant l'éditeur de la traduction française d'un livre de Thomas Scherr (le directeur d'Ecole de Zurich), intitulé : *Tableaux et Portraits tirés de l'Ecole et de la Famille*. Cet ouvrage paru en 1858, chez l'imprimeur Marchand, dont M. Scherly était l'associé, est l'un des écrits les plus piquants et les plus instructifs qui aient été publiés à cette époque, et on regrette de ne pas le voir plus répandu parmi les instituteurs. La Société de gymnastique était aussi l'objet des sympathies de l'ancien inspecteur des écoles, et lui doit un tribut de sympathie pour le dévouement qu'il apporta à son institution et à son développement dans le canton

de Fribourg. Jean-Baptiste Scherly avait le bonheur d'être secondé dans ses efforts par une femme d'esprit et de cœur que la mort de son mari bien-aimé a plongée dans un chagrin auquel nous nous associons de tout notre cœur.

Un autre deuil pour les amis de l'instruction dans la Suisse romande, c'est celui que laisse ou devrait laisser après lui M. le Dr RÉAT HELDENMAYER, décédé à l'âge de 78 ans à Montfleury près de Lausanne, dans l'institution privée qu'il y avait fondée pour les jeunes filles, il y a déjà nombre d'années, et qui a rendu de bons services; car M. Heldenmayer ne ressemblait en rien à ces spéculateurs trop nombreux qui ne voient dans un établissement privé qu'un moyen de faire fortune le plus tôt possible, et qui ne s'inquiètent de leurs élèves que pour en tirer le plus de profit possible. M. Heldenmayer aussi avait eu une chance que lui ont enviée beaucoup de pédagogues plus connus; celle d'avoir reçu les leçons directes de Pestalozzi et d'avoir vécu et travaillé sous le regard du grand patriarche de l'éducation populaire, dans l'institution d'Yverdon. Dans la liste de cet établissement pour l'année 1809, Heldenmayer figure comme demi-pensionnaire; ce qu'explique sa qualité de bourgeois d'Yverdon. Déjà à cette époque, Heldenmayer se faisait remarquer par son goût pour le calcul, la géométrie surtout; il était employé comme sous-maître dans cette partie qui est demeurée son étude favorite jusqu'à la fin de ses jours. Lancé dans le vaste monde comme instituteur pestalozien, Heldenmayer trouva à Berlin un champ d'activité en rapport avec ses goûts, et y contracta cet amour pour l'Allemagne et les études allemandes qu'il n'a quitté également qu'avec la vie.

Mais c'est en Angleterre que le disciple de Pestalozzi devait trouver son foyer d'activité le plus étendu et ses appréciateurs les plus dévoués. Il y fonda successivement une institution privée pour les jeunes gens et pour les jeunes filles et vit affluer les enfants de l'aristocratie dans les établissements qu'il dirigeait avec le zèle pour l'enseignement qu'il avait puisé à Yverdon et dont le feu sacré brûlait encore dans son cœur, même après que les infirmités eurent contraint le vénérable champion de se retirer du combat intellectuel et d'en rester le spectateur attristé et infirme dans son fauteuil. « Excellent » ami, le gazon croîtra *peut-être* plusieurs années encore sur ta tombe avant que je t'y rejoigne, mais le souvenir de ta cor diale amitié fera toujours tressaillir mon cœur et mouillera bien souvent encore ma paupière, à ton souvenir mélancolique et doux. »

Ecole professionnelle de dessin à Neuchâtel.

Discours prononcé à la clôture de l'Ecole professionnelle de dessin et de modelage de Neuchâtel, par M. le professeur Favre, président de la Commission de cette Ecole, le 4 mai 1873.

Le samedi, 4 mai, un public peu nombreux et quelques professeurs étaient réunis dans la grande salle de chant du collège des garçons à Neuchâtel, pour y assister à la clôture de l'école professionnelle de dessin et de modelage et à la distribution des prix consistant en argent et en certificats délivrés par la Commission aux meilleurs élèves. Nos lecteurs liront sans doute dans nos colonnes le discours prononcé par le président de la Commission avec le même intérêt qu'il a excité à la lecture publique qui en a été faite et que nous avons été heureux d'entendre. Voici ce discours, dont nous publions aujourd'hui la première partie :

Messieurs et chers élèves,

Depuis cinq ans, une cérémonie comme celle de ce soir, réunit dans cette salle un certain nombre de jeunes gens de la classe laborieuse de notre ville, ouvriers et apprentis, et quelques professeurs qui se sont donné la tâche de leur enseigner l'art du dessin appliqué aux vocations les plus usuelles. D'ordinaire, les spectateurs qui viennent assister à cette petite fête de famille, sont très-clairsemés, malgré les avis insérés dans les journaux pour engager le public à montrer son intérêt à une institution dont l'utilité est noire. Mais peu importe le degré d'attention qu'on nous accorde, nous ne désirons pas de faire du bruit et d'attirer les regards ; le but que nous poursuivons est au-dessus des misérables suggestions de la vanité. Nous cherchons à être utiles et à faire un peu de bien, et nous croirons avoir accompli notre tâche si nous parvenons à inspirer à quelques-uns de nos élèves le goût du beau, l'habitude de faire le mieux possible tout ce qu'ils entreprennent et de chercher leurs plaisirs dans les choses élevées qui n'entraînent jamais à leur suite ni satiété, ni regret.

L'école professionnelle de dessin et de modelage est une institution particulière et spontanée qui a pris naissance à la suite d'un besoin bien constaté qu'il était urgent de satisfaire, et c'est le dévouement de quelques hommes qui en a fait tous les frais. Dans la plupart des métiers exercés chez nous, en particulier ceux qui tiennent au bâtiment, les ouvriers et bien souvent les patrons ne possèdent pas les connaissances suffisantes, et ne sont pas à la hauteur des artisans d'autres pays, auxquels nous avons le tort de nous croire supérieurs. Dès qu'une difficulté se présente, au lieu de la résoudre par les procédés du calcul, de la géométrie ou du dessin, on en est réduit à implorer le secours d'un ingénieur ou d'un architecte, et l'on se condamne ainsi à ne jamais s'élever au-dessus du manœuvre et du travail pénible et grossier qui est son partage.

Donner aux apprentis des notions exactes et pratiques dans le dessin géométrique, la coupe des pierres, le dessin de construction, le dessin artistique

et le modelage, autant que le permet le court espace de temps dont nous pouvons disposer, tel est le but de l'école que nous avons fondée. L'exposition des dessins et des modelages, qui a été faite dans une salle voisine, il y a peu de temps, a démontré que ces enseignements n'ont pas été stériles et qu'au contraire ils ont donné des résultats très-réjouissants.

Si nos écoles étaient ce que nous sommes en droit d'en attendre, c'est-à-dire si le dessin y était enseigné sérieusement, et surtout si elles étaient couronnées par une école d'art dans le genre de celle que demande le comité des amis des arts, appuyé par plusieurs commissions d'éducation de notre pays, nous n'aurions pas besoin de créer un rouage qui deviendrait sans objet. Mais dans l'ancienne manière de considérer l'instruction, le dessin, si nécessaire dans toutes les vocations industrielles et dans la plupart des métiers, était presque complètement négligé et laissé à l'arrière-plan. On commençait à l'enseigner fort tard à des écoliers déjà surchargés d'autres leçons et qui le prenaient en guignon, comme un surcroît de travail. Quelle ferveur pouvaient-ils apporter dans un exercice qui demande, pour réussir, une attention, une concentration passionnée ?

Cette marche regrettable provenait d'un préjugé qui n'a pas encore disparu et qui tend à considérer le dessin comme une chose superflue, un amusement, une distraction pour ceux qui n'ont rien de mieux à faire. Il est vrai que le dessin a été enseigné et traité de manière à justifier en partie cette opinion. Au lieu de le soumettre à une discipline méthodique et rationnelle, on l'a laissé dévier sous l'influence du caprice, de préoccupations frivoles et vaniteuses ; on a méconnu les qualités qu'il doit revêtir, on s'est attaché à l'extérieur, à la coquille, à l'exécution mignarde, aux mièvreries du crayon ou du pinceau, on a énervé cet art si noble, on en a fait une affaire de mode, de convention, on l'a mis au rang des jeux futiles, propres à défrayer les loisirs des pensionnaires, et plus ce crayonnage insensé s'éloignait de la nature, plus il provoquait l'admiration et les applaudissements. Quelle application sérieuse pouvait-on demander au dessin compris de cette manière ?

Je me souviens encore de la surprise provoquée par les réclamations de ceux qui demandaient une réforme dans l'enseignement du dessin, afin qu'il pût avoir quelque utilité pratique. Il fallut, pour obtenir créance, montrer les efforts faits dans les pays qui marchent en tête de l'industrie et des vocations manuelles, en France, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, et plus près de nous à Genève, à Saint-Gall, à Bâle, à Lausanne.

Ces réclamations qui datent d'une douzaine d'années ont eu enfin pour résultat l'introduction du dessin comme branche obligatoire dans nos écoles primaires ; mais pendant plusieurs années encore, il faut s'attendre à ne voir cet enseignement que sur le papier. N'importe, ne nous décourageons pas et continuons à agir par tous les moyens en notre pouvoir pour obtenir des autorités scolaires compétentes, que le dessin soit enseigné aux très-jeunes enfants, déjà dans les degrés inférieurs de l'école primaire, en profitant de leur disposition bien connue à l'imitation, et de la convenance à les occuper à des exercices qui mettent en jeu et développent les doigts et les yeux, sans fati-

guer le cerveau et les facultés intellectuelles. On verra plus tard les effets d'une telle méthode.

Quoi qu'il en soit, nous avons créé une école professionnelle de dessin et de modelage ; elle existe depuis cinq ans, sans déchoir, *bien au contraire* ; et nous tenons à honneur de la maintenir, comme un précédent, et comme le précurseur forcé d'un établissement cantonal ou municipal qui devient de plus en plus indispensable.

Je dirai plus tard ce que j'entends par là, en rappelant la visite que j'ai été appelé à faire à l'école d'art de Genève au mois de juin de l'année dernière.

Notre école est, je pense, suffisamment connue, pour qu'il soit inutile de répéter ce que j'ai déjà dit plusieurs fois ici même sur son origine et ses développements. Elle est établie dans deux salles contiguës qui se trouvent dans les combles du collège des filles ; ces deux salles, avec le chauffage et l'éclairage gratuit, nous sont gracieusement concédées par le conseil municipal qui, en outre, depuis cette année, nous accorde une allocation de fr. 200. Des amis généreux, des sociétés et le Conseil d'Etat nous ont fourni les moyens de meubler ces salles et de les approprier au but qu'elles doivent remplir ; nous avons aussi fait l'acquisition d'un matériel considérable de modèles, de dessins, de plâtres pour les divers enseignements.

Enfin, et c'est ici la chose essentielle, MM. Léo Châtelain, Landry et La-dame ont bien voulu se consacrer à cette œuvre avec un dévouement qu'on ne peut assez reconnaître, et malgré leurs occupations nombreuses et fatigantes, ils ont pris sur leur temps, chacun 4 heures par semaine, de 7 $\frac{1}{2}$, à 8 $\frac{1}{2}$, heures du soir, qu'ils donnent à l'école.

Depuis cinq ans, plus de 200 jeunes gens sont venus puiser dans leurs excellentes leçons des connaissances qu'ils apprécieront de plus en plus et qui leur vaudront, dans leur carrière, de l'avancement, de la satisfaction et des gains plus élevés.

D'année en année, le chiffre de nos élèves devient plus considérable ; en 1869, nous commençons avec 20 ou 30 jeunes gens ; l'année dernière, au mois de novembre, plus de 80 se sont fait inscrire. Nos salles n'auraient pu en contenir davantage.

Il y a là un fait réjouissant et très-honorables pour notre ville ; ces jeunes gens, qui viennent à nous en si grand nombre, comprennent que leur avenir est dans leurs mains et que l'avenir est une chose sérieuse ; ils sentent que leurs professeurs sont des amis dans la société desquels on peut acquérir instruction, perfectionnement, lumières, et aussi de bonnes habitudes d'ordre, de méthode, de travail. Les heures passées à l'école sont une victoire remportée sur bien des tentations, dont ils seraient inévitablement assaillis pendant les loisirs des longues soirées d'hiver. Sans doute il est dur, parfois, après une rude journée de travail, à l'atelier ou au bureau, de venir s'asseoir encore pendant deux heures pour se livrer à une occupation aussi attachante et difficile que le dessin à la règle et au compas, lorsqu'on n'est pas éclairé par la lumière du jour. Mais, pour ceux qui ont du cœur, un autre sentiment s'é-

veille, et au lieu de l'ennui et de la lassitude qui ne manquent pas d'atteindre les natures moins énergiques et généreuses, ils sentent naître un intérêt très-vif pour la tâche qu'ils ont entreprise ; ils songent avec plaisir à leur dessin, ils se réjouissent de le retrouver, et éprouvent un véritable bonheur lorsqu'ils l'ont terminé et que le professeur est satisfait. Ces jouissances sont la récompense de ceux qui persévérent, et ils doivent se sentir grandis à leurs propres yeux lorsqu'à la fin de la campagne ils passent en revue tout ce qu'ils ont fait et tout ce qu'ils ont acquis. Noblesse oblige ! Un hiver écoulé dans de telles occupations engage à continuer ; lorsqu'on a pris de bonnes habitudes, on n'a pas de peine à se bien conduire et l'on peut être certain de réussir dans toutes les carrières. S'il fallait l'attester par des exemples, nous en trouverions, dans notre petite ville de Neuchâtel, un assez grand nombre qui démontrent que l'intelligence, l'activité, l'économie et l'honnêteté conduisent à l'aisance et à la fortune.

(A suivre).

Correspondance du Ministère de la République française.

CABINET DU MINISTRE
de l'Instruction publique, des Cultes
et des Beaux-Arts

Paris, le 10 Mai 1873.

A Monsieur Daguet, rédacteur en chef de l'*Educateur*.

La Bibliothèque du Ministère de l'Instruction publique ne possède que des n° sans suite de votre excellent recueil périodique intitulé : l'*Educateur*.

Pourriez-vous nous procurer la collection des 9 années ? Et à quelles conditions ? Veuillez nous répondre dans le plus bref délai possible.

Le Bibliothécaire du Ministère de l'Instruction publique,
F. de CAUSSADE.

A la réception de cette lettre, si encourageante pour nos travaux, nous avons fait les diligences nécessaires pour procurer au Ministère français la collection complète de notre feuille. Mais nous n'avons point encore réussi à réunir tous les volumes. Il nous manque en particulier les années 1867 et 1868, c'est-à-dire les volumes qui représentent la période où notre Revue s'imprimait à Lausanne.

Si parmi les personnes qui ont reçu ou reçoivent encore l'*Educateur*, il s'en trouvait qui fussent disposées à céder ces deux volumes, on les prie de bien vouloir en prévenir la Rédaction.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Mémoire sur l'utilité de la création d'une Ecole d'émaillure à Genève, par M. MENN, 1873, 31 pages, Vaney, rue du Rhône.

Cette brochure se compose de deux parties principales, savoir d'un Mémoire sur la création d'une Ecole d'émaillure lu à l'Institut national, le 4

octobre 1871, et de la relation d'une visite faite aux ateliers d'émaillure de M. Baud, à Chapelle, commune de Lancy, et lu également à l'Institut dans la séance du 18 février 1873. Le but de M. Menn est d'arriver à relever l'émaillure du dédain où est tombé cet art si important pour l'horlogerie, la bijouterie, la gravure et les arts décoratifs en général « depuis la bimbeloterie jusqu'à l'ornementation architecturale, en passant par l'orfèvrerie, le bronze et le meuble. » Un homme d'Etat dont on retrouve la trace dans bien des choses, M. James Fazy, a vainement tenté en 1858 la création d'une école d'émaillure, que la ville de Neuchâtel, quoique moins considérable que Genève, a cependant réussi à se donner. C'est la société pour l'avancement des sciences sociales qui a pris l'initiative en votant une somme de 500 fr.

La description des ateliers de M. Baud est d'un grand intérêt et nous montre dans ce chef d'industrie un véritable artiste, qui a réussi à combiner les procédés des émaux cloisonnés de la Chine et de l'Inde, de l'époque byzantine et du Moyen-âge, avec ceux qui étaient employés par les décorateurs de l'Italie et de Limoges aux XV^e et XVI^e siècle.

Remercions M. Menn de cette nouvelle preuve de son dévouement à la cause des arts, qui ne concerne pas seulement les artistes et les amis du Beau sous la forme sensible, mais tous ceux qui veulent le progrès. Tous les arts se touchent, et les perfectionnements de l'un contribuent à ceux des autres.

Manuel de Pédagogie ou d'éducation à l'usage des personnes qui enseignent et des amis de l'éducation populaire par A. DAGUET, 2^e édition augmentée, Neuchâtel, Delachaux frères, 244 pages avec deux tableaux.

Je suis ce que je suis par le cœur (Pestalozzi). — Il faut unir dans l'éducation le cœur maternel avec l'esprit d'un homme (Girard).

En attendant un compte-rendu critique de cet ouvrage, qu'il n'appartient pas à la rédaction de présenter dans ces pages, nous nous bornons à l'annoncer en indiquant les grandes lignes de ce Manuel.

Chapitre I^{er}. Notions préliminaires; chap. II. Notions d'Anthropologie ou étude sur l'homme et ses facultés; chap. III. De l'Education physique en particulier; chap. IV. De l'Education morale et de la discipline; chap. V. De l'Education intellectuelle; chap. VI. De l'Enseignement ou Didactique; chap. VII. Résumé de l'histoire de la pédagogie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les deux tableaux publiés en appendice, sur une grande feuille plane, renferment, le premier un tableau des méthodes et des principes fondamentaux de l'enseignement, l'autre un essai de la classification des connaissances humaines, une sorte d'encyclopédie du domaine intellectuel.

Malheureusement l'impression ayant beaucoup traîné en longueur et fatigué démesurément l'auteur, la correction s'en est ressentie. Nous corrigéons ici quelques-unes des fautes échappées à l'attention du correcteur. Ainsi (page 94) dans le chapitre consacré à la culture de l'imagination (§ 52), où il est question de l'histoire de France : « l'histoire de cette France dont nous parlons la langue, a des noms plus éclatants encore à présenter aux re-

» gards en commençant par Vercingétorix, l'héroïque et infortuné défenseur
» de l'indépendance des tribus gauloises et à finir par les grands hommes
» de la tempête révolutionnaire : Mirabeau, Napoléon-le-Grand, Guizot,
» Thiers, dont les noms nous semblent représenter les quatre phases principales
» de ce mouvement : la conquête de la liberté, le règne de la force et de la gloire, la monarchie constitutionnelle et la république
» en formation. » Page 158, la remarque qui suit l'article comptabilité appartient à la rubrique de l'instruction civique (page 171).

La partie la plus neuve de l'ouvrage est sans contredit (à part les deux tableaux de l'appendice) le résumé de l'histoire de la Pédagogie, où l'auteur a tracé l'esquisse à grands traits et en cinquante pages, des progrès de l'art éducatif depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours et dans tous les pays du monde civilisé.

Bulletin de la Société des Amis de la Paix, Réforme du Droit des Gens.
Travail, Justice, Arbitrage.

Cette Société, dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs, coopère avec nous au grand but de l'humanité : l'abolition de la guerre *si elle est possible*, et en tout cas travailler à rendre aussi rare que possible cet immense fléau. Là aussi, comme dans l'écrit de notre éloquent compatriote, M. Henri Dupasquier, il est question d'un Congrès scientifique *international pour la codification du droit des gens*. En France, ces idées sont représentées par M. Lucas, le réformateur du Code pénal, M. Passy, secrétaire-général de la ligue de la paix, M. Calvo, dont le nom fait autorité en matière de droit international ; à Berlin, les mêmes idées ont trouvé faveur chez le célèbre Virchow, chez les professeurs Holzendorff et Heffter ; en Italie, chez M. Mancini, à Rome ; chez Pierantoni, à Naples ; chez Garibaldi, le lion de la Péninsule, qui écrit que « la paix sera possible, lorsque les grands peuples atlantiques se seront mis d'accord sur la question du droit international. » M. Sclopis, président du tribunal de Genève, partage les mêmes vues. En Angleterre, aux Etats-Unis, au Brésil, la réforme du droit des gens a des adhérents entr'autres le révérend Miles et le vicomte d'Atajaba, un des arbitres de Genève. En Belgique, l'idée est patronnée par le célèbre écrivain Laveleye et M. Virchers, président du congrès international de 1848.

La brochure que nous annonçons ne manque donc ni d'à-propos ni d'intérêt. Nous avons éprouvé un moment d'étonnement en trouvant, à la fin d'un écrit destiné à abolir la guerre, le compte-rendu d'un livre intitulé : *l'Alsace reconquise*. Mais notre surprise a fait place à la satisfaction en voyant qu'il s'agissait dans ces lignes de M. Bellaire, de faire juger le *défend* par une haute cour des nations.



PARTIE PRATIQUE

Méthode de résolution des règles de mélange et d'alliage.

(Suite.)

2^e cas. *Le prix des substances à mélanger étant donné, trouver dans quelle proportion elles doivent être mélangées pour en faire un mélange d'un prix déterminé.*

Pour que la solution de cette question soit possible, il faut évidemment que le prix d'un certain nombre des substances à mélanger soit inférieur, et celui des autres supérieur au prix du mélange. On trouvera facilement quelle quantité de chacune des substances il faut faire entrer dans le mélange, en se rappelant que le gain réalisé d'une part doit contrebalancer la perte éprouvée d'autre part.

3^e Exemple. *Dans quelle proportion faut-il mélanger des vins à 75 c. et à 90 c. le pot, pour en faire un mélange qu'on puisse vendre 80 c. le pot?*

Solution.

En vendant 80 c. un pot de vin de 75 c., on gagne 5 c.; mais en vendant 80 c. un pot de vin de 90 c., on perd 10 c.; en mélangeant un pot de vin de la première espèce avec un pot de la seconde, on a donc, d'une part, un bénéfice de 5 c., et, d'autre part, une perte de 10 c. Pour que le gain compense la perte, il faudra évidemment mélanger 10 pots de vin à 75 c. le pot avec 5 pots de vin à 90 c.; le gain exprimé par le produit 10×5 c. = 50 c., sera équivalent à la perte exprimée par le produit 5×10 c. = 50 c.

On peut simplifier l'opération en supprimant le facteur 5, commun aux deux nombres 10 et 5, qui représentent le nombre de pots de vin de chaque espèce qu'on doit mélanger; les quotients 2 et 1 qu'on obtient, indiquent qu'on aura également satisfait aux conditions du problème en mélangeant 2 pots de vin à 75 c. le pot avec un pot de vin à 90 c.; car, dans ce dernier cas, le gain sera égal au produit 2×5 c. = 10 c., et la perte équivaudra à 1×10 c. = 10 c., quantités qui sont manifestement équivalentes.

Dans la pratique on dispose le calcul de la manière suivante :

$$\begin{array}{r} 75 & 80 & 90 \\ & \swarrow & \\ 5 & \hline & 10 \\ 10 & \hline & 5 \\ 2 & \hline & 1 \end{array}$$

On écrit dans une première ligne horizontale le prix du mélange, et l'on place de chaque côté les nombres qui représentent le prix des vins à mélanger; pour obtenir la seconde ligne, on calcule le gain et la perte qu'on éprouverait en vendant au prix du mélange les deux espèces de vins qu'on doit mélanger; la troisième ligne s'obtient en transposant les nombres de la ligne précédente; enfin, la quatrième ligne est le résultat de la suppression du facteur 5, commun aux deux termes de la troisième.

Les deux nombres 10 et 5, ou les nombres 2 et 1 qu'on obtient par la suppression du facteur commun, indiquent le nombre de pots de vin à 75 c. et à 90 c. qu'il faut prendre pour former un mélange dont la valeur soit de 80 c. le pot.

Pour faire la preuve, il faut calculer séparément la valeur des différentes sortes de vins qui entrent dans le mélange, ajouter les résultats et diviser la somme obtenue par le nombre de pots ; le quotient doit être égal au prix de l'unité du mélange. Ainsi, au cas actuel, $2 \times 75 \text{ c.} + 1 \times 90 \text{ c.} = 240 \text{ c.}$, valeur qui, divisée par le nombre de pots 3, donne pour quotient 80 c.

4^e Exemple. On a des vins à 75 c. à 82 c. et à 94 c. le pot ; on demande dans quelle proportion on doit les mélanger pour que le prix du mélange revienne à 85 c. ?

Solution.

$$\begin{array}{r}
 75 & 82 & 85 & 94 \\
 10 + 3 & \hline & 9 \\
 13 & \hline & 9 \\
 9 & \hline & 13
 \end{array}$$

On commence par disposer les quatre nombres 75, 82, 94 et 85 comme dans l'exemple précédent, c'est-à-dire qu'on place à gauche de 85 (qui représente le prix du mélange) les nombres 75 et 82, qui indiquent le prix des vins dont la valeur est inférieure à celle du mélange, et qu'on écrit à droite le nombre 94, qui est le prix du vin dont la valeur est supérieure à 85 c. On s'aperçoit facilement que, si l'on vendait 85 c. le pot un mélange composé d'un pot de vin de chaque espèce, on gagnerait 10 c. sur le vin de 75 c. et 3 sur celui de 82 c., tandis qu'on perdrait 9 c. sur le vin de 94 c. ; on aurait donc d'une part un bénéfice de $10 \text{ c.} + 3 \text{ c.} = 13 \text{ c.}$, et d'autre part une perte de 9 c. Pour que le gain compense la perte, il faudra évidemment mélanger 9 pots de vin à 75 c. et 9 à 82 c. avec 13 pots de vin à 94 c. En effet, la valeur des vins mélangés sera de 2635 c., et cette valeur, divisée par le nombre de pots 13, donne pour quotient 85 c.

Preuve.

$$\begin{array}{rcl}
 9 \times 75 \text{ c.} & = & 675 \text{ c.} \\
 9 \times 82 \text{ c.} & = & 738 \text{ c.} \\
 13 \times 94 \text{ c.} & = & 1222 \text{ c.} \\
 \hline
 \text{donc } 31 \text{ pots} & = & 2635 \text{ c.} \\
 \hline
 \text{donc } 1 \text{ pot seul} & = & \frac{2635 \text{ c.}}{31} = 85 \text{ c.}
 \end{array}$$

5^e Exemple. Un propriétaire de vignes qui a des vins à 75 c., 80 c., 84 c., 90 c. et 94 c., désire en faire un mélange qu'il puisse vendre 88 c. le pot ; on demande dans quelle proportion il devra mélanger ces vins ?

Solution.

$$\begin{array}{r}
 76 & 80 & 84 & 88 & 90 & 94 \\
 12 + 8 + 4 & \hline & 2 + 6 \\
 24 & \hline & 8 \\
 8 & \hline & 24 \\
 1 & \hline & 3
 \end{array}$$

En disposant comme dans les exemples précédents les nombres qui représentent les prix, on voit facilement qu'en faisant un mélange qui contiendrait un pot de vin de chaque espèce, le gain serait de 24 c. et la perte de 8 c. Pour qu'il n'y ait ni bénéfice ni perte, il faudra donc mélanger 8 pots

de vin de chacune des trois premières espèces avec 24 pots de chacune des deux dernières; ou, ce qui revient au même, 1 pot de 76 c., 1 de 80 c. et 1 de 84 c. avec 3 pots de 90 c. et 3 de 94 c.

Preuve

$$\begin{array}{rcl} 1 \times 76 & = & 76 \\ 1 \times 80 & = & 80 \\ 1 \times 84 & = & 84 \\ 3 \times 90 & = & 270 \\ 3 \times 94 & = & 282 \\ \hline 1 & = & 792 \\ 792 & & \\ & & \frac{9}{= 88 \text{ c.}} \end{array}$$

Remarque. Lorsqu'on a déterminé le rapport des parties constituantes d'un mélange, on peut obtenir un nombre *infini* de nouvelles solutions, en prenant tous les multiples et sous-multiples des termes de ce rapport. Ainsi, par exemple, si l'on a reconnu que deux espèces de vins doivent être mélangées dans la proportion de 4 à 5, les multiples 8-10, 16-20, 32-40, etc., et les sous-multiples 2-2 $\frac{1}{2}$, 1-1 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ - $\frac{5}{8}$, etc. seront autant de nouvelles réponses à la question.

Les problèmes relatifs au mélange de plus de deux substances sont doublément *indéterminés*, en ce qu'indépendamment de la remarque que nous venons de faire et qui leur est applicable, ils sont encore susceptibles d'une infinité d'autres solutions, dans lesquelles le rapport des parties constituantes est différent.

Dans le cas de trois substances, par exemple, nous pouvons mélanger celles dont le prix est inférieur ou supérieur au prix moyen, de manière à obtenir un nombre illimité de mélanges différents; chacun de ces mélanges, combiné avec la troisième substance, fournira à son tour, une série infinie de solutions propres à satisfaire à l'énoncé du problème.

Dans la méthode que nous exposons, nous donnons toujours, au point de vue de l'application, la solution la plus simple de la question; ainsi, quel que soit le nombre des substances qui entrent dans le mélange, on n'aura jamais que deux pesées et deux mesurages à faire, attendu que notre méthode conduit invariablement à prendre la même quantité de chacune des substances inférieures au prix moyen, et la même quantité de celles qui sont supérieures à ce prix.

Problème à résoudre:

Combien faut-il mêler ensemble de farine à 25 fr., à 27 fr. et à 33 fr. le quintal pour en former un mélange à 30 cent. la livre, les poids des deux premières devant être dans le rapport de 6 à 7?

Réponse au problème proposé dans le numéro précédent : 78 $\frac{1}{3}$ centimes.

Les abonnés dont les noms suivent en ont donné une solution correcte :

1^o Mlle Anna Ruttimeyer, élève de l'école secondaire de Neuveville ; 2^o Anonyme de Courtelary; 3^o Burger Auguste; Dumont Félix et 5^o Gardet Isaac, tous les trois élèves de l'école d'Avusy-Sézegnin dirigée par M. Jenny; 6^o Mlle Glatz, institutrice secondaire à Saint-Imier; 7^o Blaison Célestin; 8^o Collin Hippolyte; et 9^o Claude Emile, tous les trois élèves de l'école de St-Jean-du-Marché, dirigée par M. Masson; 10^o Mlle Prenez, institutrice à Undervelier.

ED. PAGNARD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — Les instituteurs du district de Neuchâtel étaient réunis en conférence à Auvernier, le 18 mai, avec leurs confrères du district de Boudry. Entre autres objets à l'ordre du jour figurait en première ligne l'une des deux questions mises à l'étude pour le prochain congrès de Saint-Imier ; puis un certain nombre de travaux libres présentés par les membres de la conférence.

Voici le texte de cette question : « Quels sont les meilleurs moyens de former l'instituteur ? Les Ecoles normales sont-elles absolument nécessaires et, en cas d'absence de ces établissements, par quoi pourrait-on y suppléer ? »

La discussion a été très-animée, et il s'est manifesté les opinions les plus diverses sur la valeur, au point de vue pédagogique, des différents systèmes introduits dans les Ecoles normales de la Suisse.

A 11 $\frac{1}{2}$ heures, un exercice de chant, sous la direction de M. Stoll, inspecteur des écoles, terminait la séance du matin.

Dîner à midi, gai, animé par quelques discours et des chants, et dignement couronné par une bonne œuvre : collecte en faveur d'un ancien instituteur malade et dans le besoin. Cette collecte a produit la somme de fr. 40.

La séance de relevée a été consacrée à l'audition des travaux libres :

1^o M. Tripet, compte-rendu d'un mémoire de M. Ch. Martins sur l'origine glaciaire des tourbières du Jura neuchâtelois;

2^o M. Paux, une composition en prose ayant pour sujet *les Fleurs*;

3^o M. Villommet, les arbres géants;

4^o M. Soguel, récit d'une course au Val de-Travers et aux mines d'asphalte;

5^o M. Grel, une leçon de physique élémentaire.

Cette conférence a laissé d'excellents souvenirs dans le cœur des instituteurs qui y ont assisté.

ITALIE. — Ce pays a perdu le 22 mai son plus grand poète et son écrivain le plus illustre dans la personne d'Alexandre Manzoni, l'auteur immortel de la tragédie de *Carmagnola*, des *Fiancés* (*Promessi sposi*) et de l'hymne du *Cin^e mai 1821* sur la mort de Napoléon-le-Grand. Littérateur de génie, Manzoni était encore un grand patriote. On lui a fait de splendides funérailles auxquelles assistaient, dit-on, près de cent mille personnes. Turin, Florence, Rome avaient envoyé des députations; l'*Educatore* du Tessin nous apprend que le gouvernement du Tessin a envoyé au syndic de Milan un télégramme ainsi conçu : « Le gouvernement du Tessin italien en Suisse s'associe à la douleur de l'Italie pour la mort de Manzoni. »

Ce grand écrivain était, comme on sait, très-attaché au catholicisme qu'il a idéalisé dans deux personnages de son roman des *Fiancés* : le P. Cristoforo, un capucin, et le cardinal Frédéric Borromée. Sismondi ayant attaqué la morale catholique, Manzoni combattit avec une courtoise fermeté les arguments du célèbre historien, Italien de nom et d'origine, mais Genevois par la pensée et l'éducation.

ESPAGNE. — Le *Magisterio* espagnol fait la statistique suivante des arrérages dus aux maîtres d'école depuis la révolution de 1868 :

Dans la province de *Lérida*, 3 millions et demi de réaux; dans celle de *Soria*, 500,000; dans celle de *Valence*, 120,000 réaux. Dans la province de *Burgos*, il est de pauvres maîtres d'école qui, pour subsister, sont obligés de se mettre à la chasse des chats.

Dans la province de Barcelone, la junte provinciale s'est vue dans le cas de représenter à la Direction générale de l'instruction publique que les maîtres demandaient à fermer leurs écoles jusqu'à ce qu'on les payât.

L'article dont nous extrayons ces détails pris entre mille, est intitulé : *Martyrologe*. Tant que l'Espagne en sera là, la République est une chimère et une grossière erreur. Mais il est beaucoup de gens auxquels le mot suffit. On signale comme digne d'éloges la conduite de certains alcades qui font acquitter aux instituteurs ce qui leur est dû depuis la révolution. Mais qu'est-ce que ces gouttes d'eau dans l'océan de la misère ? Les révolutions continues empêchent tout progrès sérieux. « Sous la triste impression des maux qui augmentent chaque jour, » s'écrie le rédacteur du *Magisterio*, M. Emilio Ruiz, de Salazar, « en présence de la douloureuse lutte des partis qui se disputent le pouvoir au milieu des ruines de la guerre, comment pouvoir conseiller un esprit assez tranquille pour discuter avec maturité une question quelconque ? » (*Magisterio espagnol* du 5 mars.)

« La monarchie, » dit un autre journal, *l'Egalité*, « a laissé en mourant l'instruction publique dans le plus triste état. Dans la plupart des localités, les écoles n'existent plus ou sont à l'état de ruines ; les instituteurs meurent de faim ou sont contraints à émigrer à la recherche de leur subsistance (emigrar en fusca de sustente). »

GRÈCE. — Quelques personnes ayant mal interprété le sens de la lettre de M. Fridericos relative aux conditions de l'enseignement public en Grèce, nous nous voyons obligé d'entrer dans quelques détails tirés d'une source authentique. L'enseignement public ne peut s'exercer dans les établissements de l'Etat, si l'on n'a pas obtenu l'indigénat. Mais la condition de l'indigénat n'est pas obligatoire pour l'enseignement privé. Ainsi chacun peut établir une école. Une école de jeunes filles existe à Athènes depuis l'origine du royaume de Grèce sous la direction du Révérend M. Hills, américain d'origine. Il y a aussi à Athènes une école normale pour les jeunes filles grecques, laquelle compte 600 élèves dont 140 internes, et qui est dirigée depuis 12 ans par l'habile demoiselle Civagnari, citoyenne genevoise. Trois autres jeunes institutrices suisses sont attachées à cette école.

En parlant des révolutions qu'ont faites les Hellènes pour se débarrasser du comte d'Armansperg et de la suite d'Othon, nous n'avons pas entendu blâmer les premiers, mais, au contraire, expliquer et justifier leurs susceptibilités nationales. Nous n'en constatons qu'avec plus de plaisir que loin d'être fermée aux étrangers, la Grèce leur est très-hospitalière, qu'on y accueille avec bienveillance tous les esprits, et en particulier ceux qui viennent de ce pays de science et de liberté qu'unissent à l'Etat hellénique tant de liens sacrés et de noms illustres et chers aux deux nations, comme ceux d'Eynard et de Capo d'Istria.